

La détaxe pour rentabiliser son voyage au Maroc - Casablanca

Écrit par

Mardi, 05 Août 2008 19:20 - Mis à jour Mardi, 05 Août 2008 19:21

La DGI a en effet proposé l'implémentation de la détaxe afin d'offrir aux Marocains Résidents a l'Etranger, touristes et commerçants locaux, un nouvel outil de poids pour faire de bonnes affaires et accroître ainsi l'attractivité du Maroc pour le Shopping. Une mesure qui entre dans le cadre de la promotion du tourisme et de la modernisation du commerce.

La détaxe est un service qui consiste à rembourser la TVA au profit des personnes non résidentes en visite de courte durée au Maroc et ayant effectué des achats.

Dans le cadre de la mise en place de ces outils économiques, le groupe international Premier Tax Free s'est investi ainsi dans cette vague afin d'offrir le service de détaxe.

Comment ça marche ?

“Les démarches à suivre sont simples”, explique Mohsine Karakchou, partenaire et Directeur financier de Premier Tax Free. Il suffit, en effet au touriste, au moment de l'achat de demander au commerçant de lui éditer un bordereau de détaxe. Ce dernier remplira toutes les informations nécessaires sur ce bordereau. Au moment de quitter le territoire marocain, le touriste devra présenter les marchandises en question, muni du bordereau et facture d'achat, au douanier.

Après vérification que ces marchandises répondent aux critères requis, le douanier cachettera le bordereau. Le touriste peut alors choisir entre différents modes de remboursement: espèces (Illimité à l'équivalent en devises de 5.000 Dh), par chèque bancaire ou par carte de crédit (Visas, Mastercard, American express ou toute autre carte agréée).

Les achats doivent être transportés dans les bagages personnels dans un délai de trois mois à partir de la date d'achat et chaque montant d'achat accompli dans la même journée et dans le même magasin doit être supérieur ou égal à 2.000 Dh, Taxe sur la Valeur Ajoutée comprise.

Une liste des marchandises exclues de la détaxe a été établie par la DGI : produits alimentaires (solides et liquides), tabacs manufacturés, médicaments, pierres précieuses non montées, armes, moyens de transport à usage privé, biens d'équipement et d'avitaillement et biens culturels.

La détaxe pour rentabiliser son voyage au Maroc - Casablanca

Écrit par

Mardi, 05 Août 2008 19:20 - Mis à jour Mardi, 05 Août 2008 19:21

aufait.

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)